

Le Père Noël est arrivé en calèche

La venue du Père Noël était très attendue par les enfants des écoles. C'est accompagné d'André Bidaud, maire et d'Annie, intervenante auprès des écoles, que le fameux bonhomme en rouge est arrivé en calèche.

Un grand moment de joie et d'émotion pour les enfants des classes de petite section jusqu'au CM2, les classes de l'école maternelle ont ensuite interprété des chansonnettes et refrains de Noël.

Avant de partir, le Père Noël a tenu à laisser à chacun des élèves des friandises offertes par la municipalité.



LECTURE
EN FÊTE

CHANTELLE

SAMEDI 15 FÉVRIER 2025

SALLE MAUPOIL - AU REZ-DE-CHAUSSÉE DE LA MAIRIE

ENTRE 10H30 ET 12H15 :
ANIMATIONS POUR LES ENFANTS
activités manuelles, raconte-tapis, escapes livres



À PARTIR DE 14H30

PAROLE D'ÉCRIVAINS :

- Jean-Luc MARANDON
écrivain et naturaliste
- Frédéric FOSSAERT
écrivain, éditeur et conférencier

ÉCHANGE avec Frédéric FOSSAERT :

Pourquoi écrire, comment écrire,
comment se faire éditer



Lectures à voix haute
par les enfants

Petites histoires
bourbonnaises contées

Verre de l'amitié



LES VIEILLES SOUPAPES
DE CHANTELLE (03)
organisent leur

10^{ème} MATINÉE SAUCISSES

Le dimanche 23 mars 2025
à Chantelle 03140

(Stade municipal et Salle Robert Chardonnet)

À partir de 10 heures

Rassemblement de voitures anciennes,
youngtimers, sportives et de prestige sur 6000 m²
(300 véhicules attendus)

RESTAURATION / BUVETTE

Au menu : Saucisse

Gratin de pommes de terre
Fromage, Dessert et café



16€ par personne (hors boissons)

Sur place ou à emporter
(Réservation souhaitée au 07 77 37 28 75)

GRANDE TOMBOLA N°1 (tirage le 8 juin 2025)
1^{er} lot: 1 voiture Peugeot 309 Chorus 1989

ANIMATIONS DIVERSES

Email: vieillesoupapesdechantelle@gmail.com
Site: www.vieilles-soupapes-de-chantelle.fr



04.70.56.62.21

chantelle.mairie@wanadoo.fr

www.chantelle-bourbonnais.fr

n° 242

Février 2025

N°ISSN 1269-570X

Dir. Publication:

A. Bidaud

Agenda

(sous réserve de modification)

Février

Le 08 : Truffade du CSC Foot,
Salle Chardonnet

Le 14 à 17h00 : Conférence
« Un jour il y eu le Tacot »,
BABA YAGA

Le 15 à 10h30 : Lecture en
Fête, Lire Pour tous,
salle Maupoil

Le 16 à 11h00 et 15h30 :
Spectacle jeune public du
Théâtre des Ilets : **Super**

Mioches, BABA YAGA

Le 20 de 9H00 à 12H00 :
Magic Mobil', Place de la
Mairie

Le 28 : Festival Jeunes
organisé par la Comcom,
Salle Chardonnet

Mars

Le 1er : Soirée dansante du
Secours Populaire, Salle
Chardonnet

Le 05 : **CARNAVAL** de la
Médiathèque

Le 08 : Ouverture Pêche /
Truite, Lacassou

Le 16: Loto, Foyer Culturel
Laique, Salle Chardonnet

Le 19 de 10H30 à 11H45 :
Contes et Histoires + Ateliers
créatifs, Médiathèque

Le 20 de 9H00 à 12H00 :
Magic Mobil', Place de la
Mairie

Le 20 et 21: Braderie
Entraide et Solidarité, Salle
Chardonnet

Le 23 : Matinée saucisses,
Vieilles Soupapes, Salle
Chardonnet

Avril

Le 09 de 10H30 à 11H45 :
Contes et Histoires + Ateliers
créatifs, Médiathèque

Le 12 et 13 : Salon Bien-
être, Salle Chardonnet

CHANTELLE INFOS 2025

Le mot du Maire



Avant toutes choses, je voudrais que 2025 vous offre ce qu'il y a de meilleur !

Malgré le contexte national et international morose, je voudrais que nous gardions le moral et que nous ne baissions pas les bras.

Alors, dans ce contexte anxiogène, auquel la Commune de Chantelle n'échappe pas, la préparation du budget 2025 s'effectue avec la rigueur habituelle, mais aussi avec une prudence plus grande qu'à l'accoutumée, n'ayant toujours pas connaissance des dotations de l'Etat.

Je vous invite à lire le discours que j'ai prononcé à l'occasion des vœux du maire. Vous constaterez que nous n'augmenterons pas les impôts en 2025. Ce qui ne nous empêchera pas d'investir, sans emprunter, et en poursuivant notre désendettement.

Prenez le temps de lire ce discours qui vous détaillera les divers projets destinés à développer l'embellissement de notre commune dans le but d'obtenir le label « Petites Cités de Caractère ».

D'autre part, pour que Chantelle reste un village vivant et attirant afin de conserver nos commerces et nos écoles, je rappelle aux propriétaires que nous avons un manque important de logements. La mise en vente ou en location des logements vacants permettrait de pouvoir répondre à cette demande. Le secrétariat de mairie se tient à votre disposition pour vous orienter vers les différents organismes susceptibles de vous aider financièrement pour la rénovation et la mise aux normes de vos logements.

André BIDAUD

Les Trails Chantelle Sports Nature



Les Trails Chantelle Sports Nature, qui ont eu lieu samedi 25 janvier ont été un grand succès avec 548 participants sur cinq parcours proposés de 2,5 km à 27 km au départ de Chantelle, traversant les Gorges de la Bouble. Les conditions météorologiques du matin ont ravi les participants des deux petits parcours, la pluie s'invitant pour les départs des trois autres parcours rendant les terrains très glissants et boueux, il y eut quelques blessés à qui nous souhaitons un bon rétablissement.

Sur le 2,5 km, CAP 03 très représenté a fait la part belle au podium : Mathis AUGAGNEUR et Lucka BEAUDOUIN sont arrivés 1^{er} et 2nd au coude à coude en 11'46" et Antonin LUDWICZAK complète le podium à 45" du duo. Albin JACQUART du club arrive 4 ième. En féminine, Garance HERAUT de CAP 03 termine en 15'15 '' devant Nora BOUQUET DES CHAUX de Chantelle Sports Nature et Méline LAGRANGE.

Sur le 8km, Paul BOURVELLEC termine en 44'36" devant Lucas ROSSIGNOL et Jean Luc RODTS de CAP03. Chez les féminines, Sarah MARCHAND remporte la victoire en 58'29" , 3 secondes devant Lucie BOUCHERY , Samantha TISSERAND complète le podium.

Sur le 12km, Nicolas GENE BRIER termine en 1h02min suivi de près par Nicolas BONNAIRE et Valentin LABADIE. Chez les féminines, Sophie BRO SSE de GIEN Athlé Marathon termine en 1h21 suivi de Anne VILLET de La Foulée des Diab les et de Fanny MOSNIER de CAP 03.

Sur le 21 km, Corentin PROFETE de Teamlifetri termine seul en 1h51, Mickael LAUMONIER de l'AS Romagnat arrivant près de 7 min plus tard, Florent MARNIER de Team Trail Chabon complète le trio. Pauline GIBIAT, 1ère féminine termine 27 ième au scratch en 2h32 avec plus de 6 min devant Pascaline FAYET de l'UCCV et Angeline THEVENIN de Montluçon athlétisme.

Sur le 27 km, Damien DA SILVA fut le grand gagnant de ces trails puisqu'il a parcouru la plus grande distance en 2h31 , 30 secondes devant Mikael BRULETOURTE de Courir à Cusset, Quentin BOITEUX arrive 3 ième. Du côté des féminines, la victoire est pour Justine MOIGNOUX , 28 ième au scratch qui boucle ces 27 km en 3h24 , seconde place pour Angeline FORGE suivi de très près par Audrey MERCIER.

Résultats et photos sur le site internet : <http://www.chantellesportsnature.com/>



Etat Civil



Décès:

- ◆ Jean SOUILLAT, MAISON DE RETRAITE
- ◆ Odette, Lucienne PÉRONNET, MAISON DE RETRAITE
- ◆ Gérard GUILLOUX, MAISON DE RETRAITE
- ◆ Marie, Claude DIOLEZ, MAISON DE RETRAITE
- ◆ Arlette, Fernande DENIZON, CHANTELLE
- ◆ Yvette, Jeanne PÉROT, CHANTELLE
- ◆ Daniel GUILLAUMIN , FLEURIEL
- ◆ Robert, Antoine, Aimé, Georges TARANTOLA, MAISON DE RETRAITE
- ◆ Louise, Jeannine, Ginette BONNET, CHANTELLE
- ◆ Huguette, Madeleine CARTOUX, MAISON DE RETRAITE

Naissances:

- ◆ Malo NOEL
- ◆ Esmée RICHELET



FESTIVAL JEUNES
SUBLIMER SA DIFFERENCE

GRATUIT POUR TOUS

Du 21 au 28 février

RÉSERVATIONS
04 70 47 67 27

VENDREDI 21 FÉVRIER
SOIRÉE D'OUVERTURE
Spectacle *Hold Fast - Krump*
par la compagnie *Ma'*
20H30 Broût-Vernet

DU 24 AU 27 FÉVRIER
ATELIERS ARTISTIQUES
Rap - Breakdance
Street Art - Parkour

VENDREDI 28 FÉVRIER
SOIRÉE DE CLÔTURE
Spectacle *Hip-Hop Culture*
par Supreme Legacy
20H30 Chantelle

@festivaljeunes03



Ramassage des ordures ménagères

Poubelles ordinaires : le mardi matin, sortir les poubelles la veille

Tri sélectif : voir calendrier ci-dessous

Rappel : Sortir les poubelles la veille. Merci de ne pas laisser les poubelles sur les trottoirs

COMMUNES DE CHANTELLE ET CHARROUX

CALENDRIER DE COLLECTE DE VOTRE BAC JAUNE

		Année 2025											
		Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Vendredi		3	14	14	11	9	6	4	1 ^{er}	12	10	7	5
Vendredi		17	28	28	25	23	20	18	15	26	24	21	19
Vendredi		31							29				

Zone 1 POUBELLES JAUNES :

Toutes les autres rues de Chantelle

Sortez votre bac la veille au soir ! Pour tout renseignement : 0 800 831 628
www.sictomsudallier.fr

BELLENAVES - CHANTELLE

		Année 2025											
		Jan.	Fév.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.
Vendredi		10	7	7	4	2	13	11	8	5	3	14	12
Vendredi		24	21	21	18	16	27	25	22	19	17	28	26
Vendredi						30					31		

Zone 2 POUBELLES JAUNES :

- Chemin de la Meunerie
- Domaine Neuf
- Gizat
- Hameau du Petit Gizat
- Route de Bellenaves
- Route de Montmarault
- Rue de la Grange Blonde
- Rue du Champ Martin
- Rue Marcel Fournier

Cérémonie des vœux du maire, 18 janvier 2025



Monsieur le Sous-Préfet,
Messieurs les Sénateurs, Bruno Rojouan, Claude Malhuret
Madame et Messieurs les conseillers régionaux,
Madame la Présidente de la Communauté de Communes et les vices-présidents,
Mesdames et Messieurs les maires,
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de la commune de Chantelle,
Mesdemoiselles (je ne peux quand même pas dire mesdames !) et Messieurs les élus du Conseil Municipal des Enfants de Chantelle,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et messieurs les sapeurs-pompiers, messieurs les gendarmes,
Monsieur le bâtonnier Gilles-Jean Portejoie et son épouse Dominique,
Monsieur Jean-Jacques Kégelart et son épouse Françoise,

Cette parenthèse conviviale, où nous nous retrouvons tous ensemble pour fêter la nouvelle année, n'est pas un luxe dans un monde qui isole, qui bouscule, un monde qui chaque année se fait plus dur pour beaucoup d'entre nous.

Cette année 2024 ne sera pas facile à oublier : des élections européennes qui ont révélé un ras le bol généralisé, qui ont donné des résultats sans précédent.

Ensuite une dissolution incomprise par nos concitoyens, suivie d'une élection législative anticipée qui n'a donné aucune majorité claire pour gouverner notre beau pays.

Puis, la nomination d'un premier ministre et d'un nouveau gouvernement qui n'auront tenu que trois mois, censurés par certains partis politiques.

Sur ce, la nomination d'un nouveau premier ministre et d'un nouveau gouvernement. Mais combien de temps tiendront-ils ?

Et pendant ce temps, le budget de notre pays n'est toujours pas voté. C'est le chaos !

Pourquoi ces propos en début de cérémonie des vœux ?

C'est pour vous faire part de l'inquiétude des élus et plus particulièrement des maires qui ne savent pas à quelle sauce ils vont être mangés : baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), baisse des aides de l'état (DETR, Fonds Vert...) et bien évidemment baisse en cascade des aides de la Région, du Département. En ce qui concerne le Conseil Départemental, il manque à ce jour 8 millions d'euros pour boucler le budget, donc il va falloir trouver l'argent où ?

Les investissements des collectivités et des communes dépendent de ces dotations ou subventions. En découle moins de travaux pour les entreprises, donc moins de travail et des pertes d'emploi.

Il n'était déjà pas facile d'avoir une vision claire à l'échelle d'un mandat mais à présent c'est sur une année qu'il faut raisonner : une année les projets sont aidés, l'année suivante les aides ne

sont pas reconduites, ou pas dans les mêmes conditions, les critères changent tous les quatre matins.

Je ne parlerai même pas de la simplification administrative promise et tant annoncée. Depuis 2001 que je suis maire, pas grand-chose n'a changé ; c'est même devenu pire qu'avant : c'est un véritable casse-tête, non seulement pour nous mais pour vous également dans vos démarches quotidiennes.

C'est une situation sans précédent mais il ne faut pas baisser les bras même si c'est compliqué. Pour que, néanmoins, cette cérémonie des vœux soit un moment convivial, de retrouvailles pour certains et surtout un moment d'amitié pour nous tous, je n'en dirai pas plus. Voilà, c'est fait, j'ai vidé mon sac !

Cette année encore, je suis heureux de constater que vous êtes toujours aussi nombreux et je vous remercie de cette fidélité.

Merci à notre conseil municipal des enfants qui a ouvert cette cérémonie et je peux vous dire qu'ils vous attendaient de pied ferme ! Merci à Sandrine Roumegous et Marie-Chantale Lambrecht qui encadrent et réunissent ces jeunes dans la salle du Conseil Municipal pour évoquer et étudier les propositions des candidats qui ont été élus.

Pour continuer mes remerciements, le Conseil Municipal se joint à moi pour saluer le travail effectué par notre personnel communal, que ce soit aux écoles (garderie, cantine, ATSEM, ménage), les services techniques (les gars de la commune, comme on a tendance à les appeler), toujours prêts à rendre service, notre secrétaire de mairie, Véronique, ainsi que Morgane à l'accueil et à la médiathèque.

Merci à Annie, notre médiathécaire en retraite (ou presque) qui intervient à présent bénévolement dans les écoles et qui anime la médiathèque en compagnie de Marie-Chantale Lambrecht, Martine Fournier et Audrey Herpoël.

Merci aux élus du Conseil Municipal pour leur implication et leur sérieux.

Merci à ma femme Christine pour sa compréhension et sa patience.

Merci à nos sapeurs-pompiers. J'en profite pour saluer le nouveau chef de centre Alexandre Laurent et l'ancien, Thierry Courtinat. Je me demande parfois si nos concitoyens réalisent pleinement ce qu'est leur engagement au quotidien au détriment bien souvent de leur vie familiale ou professionnelle. Merci à vous, Mesdames et Messieurs. Les volontaires sont les bienvenus !

Je veux saluer nos forces de l'ordre de la communauté de brigade de St Pourçain Chantelle.

Merci à nos enseignantes qui font un travail formidable auprès de nos 130 élèves, originaires de Chantelle et des communes alentours.

Merci à nos associations et surtout à leurs bénévoles, qu'elles soient sportives, culturelles, culturelles ou caritatives.

Je souhaitais saluer le succès du Trail des Moulins de la semaine prochaine, organisé par Chantelle Sports Nature, qui compte à ce jour plus de 500 participants.

Je salue également la belle programmation du bar associatif Baba Yaga, qui propose une animation et de qualité dans notre commune.

J'en profite pour saluer la nouvelle présidente d'Entraide et Solidarité, Joëlle Régerat, ainsi que l'ancien président, Georges Buvat et tous les bénévoles présents ce soir. Le Secours Populaire de St Pourçain, représenté par Hélène Daviet et la Croix Rouge qui accomplissent un travail important pour venir en aide aux familles en difficulté.

Je veux saluer aussi tous les personnels de la Maison de Retraite ainsi que sa directrice Madame Guépin pour les soins dévoués apportés à nos 113 résidents.

En ce qui concerne nos associations, je veux les rassurer quant à la mise à disposition des salles, notamment cette salle, pour la période d'hiver. Nous devrions retrouver prochainement des tarifs d'électricité acceptable. Donc, tout devrait s'arranger à partir du deuxième semestre et les associations pourront de nouveaux bénéficier de chauffage l'hiver prochain pour leurs diverses activités.

Je n'oublierai pas nos commerçants qui font l'attrait de notre commune, nos artisans et professions libérales. J'aime à rappeler que nous avons de la chance d'avoir pratiquement tous les commerces indispensables. Et ne pas les oublier, c'est penser à acheter local pour assurer leur préservation. A ce sujet, j'aimerais féliciter l'équipe du magasin Vival, qui vient de recevoir le prix de l'innovation, qui récompense l'excellence du commerce organisé.

J'aimerais féliciter également Emilie Sancelme, qui tient la mercerie « Taille deux et demi » qui a reçu un trophée de la Chambre de Commerce, lauréate du concours de la création-reprise d'entreprise de l'Allier.

Comme quoi, à la campagne aussi, on peut avoir des commerces innovants et performants ! Et puis bien sûr, l'Abbaye, une communauté de sœurs qui prient et qui travaillent 5 heures par jour minimum, aidées par une douzaine de salariés et d'amis bénévoles. Il leur faut entretenir leur grande maison et ses jardins, gérer cette belle entreprise de cosmétiques avec un savoir-faire artisanal dans le souci de la qualité des produits pour la satisfaction des clients. C'est le fleuron de notre jolie commune, qui attire toujours autant de monde d'année en année et fait rayonner le nom de Chantelle dans toute la France et même au-delà !

Nous avons une réelle chance, qu'il nous faut saisir, d'avoir cette abbaye, une quinzaine de tours médiévales, le vieux Chantelle avec son Cul de Sac restauré avec goût, l'ancien Hôtel Dieu et ses maisons de caractère qui nous l'espérons nous permettrons d'obtenir le label « Petites Cités de Caractère ». Nous avons déposé notre dossier de candidature et nous sommes en attente du bon vouloir des services des Bâtiments de France et de l'association des Petites Cités de Caractère qui ont des exigences contradictoires !

Je veux saluer les nouveaux habitants, venus rejoindre notre grande famille chantelloise. Je souhaite la bienvenue à Charlie, Hanna, Clair, Marie, Louka, Milo, Maé, Jade et Gabrielle, nos neuf petits chantellois nés en 2024.

En 2024, nous avons conclu 2 PACS. Je tiens à préciser aux intéressés que nous savons très bien faire les mariages... d'ailleurs nous en avons eu 7 !

Malheureusement, nous devons déplorer 45 décès, majoritairement à la Maison de Retraite, dont nos deux doyens : Joseph Bonnet, 102 ans et Marcelline Tourtier, 98 ans, qui vivaient toujours chez eux.

Notre commune compte à ce jour 1145 habitants, soit 13 de plus qu'au recensement de 2018, avec une évolution de plus de 60 habitants entre 2016 et 2022.

Lors de la dernière cérémonie des vœux, j'avais présenté les travaux réalisés en 2023 pour 920 000 € HT, financés sans emprunt grâce à la participation financière importante de la Région, du Département, de l'Etat et de la Comcom. Le reste à charge, d'environ 20 % a été financé sur nos fonds propres, c'est-à-dire sans emprunt, donc en 2024, comme le Conseil Municipal s'y était engagé, nous avons levé le pied. Nous avons néanmoins réalisé des travaux sur les bâtiments communaux (remplacement de fenêtres, isolation des logements locatifs, agrandissement du columbarium, remplacement de l'éclairage de la salle Chardonnet et de la mairie par un éclairage LED plus économique, achat de parcelles dans les Gorges à 4 propriétaires, achat de mobilier scolaire pour les deux écoles, installation de mobilier urbain (bancs, poubelles, distributeurs de sacs à crottes), réfection de voirie et curage de fossés. Et parce que nous ne

devons pas oublier que nous vivons à la campagne, nous avons planté une quarantaine d'arbres et près de 400 arbustes, rosiers et graminées. Et ce n'est pas terminé !

Je tiens à remercier nos financeurs qui sont l'Etat, la Région, le Département, la Comcom... ainsi qu'une partie d'entre vous qui grâce aux diverses amendes que vous payez, nous permettent de percevoir ce que l'on appelle les « amendes de police », qui sont des subventions indirectes pour les travaux de sécurité routière des communes. Continuez à payer vos PV !

Pour ce qui est des prévisions 2025, si nous pouvons encore faire des projets..., et tout en poursuivant le désendettement de notre commune comme nous nous y sommes engagés depuis une dizaine d'années. Et je sais que vous vous posez la question.... Non, nous n'augmenterons pas les impôts en 2025 !

- Création d'un « chaussidou » qui est une chaussée banalisée qui permet de matérialiser un espace pour les cyclistes, Rue de la Grange Blonde et Route de Montmarault
- Elaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) en remplacement de notre carte communale vieillissante afin d'organiser rationnellement le développement urbanistique de notre commune pour permettre la construction de logements qui font grand défaut et dont les besoins vont augmenter avec les projets locaux
- Obtenir le label « Petites Cités de Caractère ». J'ai évoqué le sujet tout à l'heure et je tiens à dire que c'est un vrai parcours du combattant. Ce label nous permettrait d'obtenir des subventions pour les propriétaires dans le périmètre pour financer la réfection des façades, des toitures, des huisseries respectant le cahier des charges et aussi récompenser les propriétaires pour les travaux réalisés.
- Achat de parcelles dans les Gorges à 5 propriétaires afin d'avoir une continuité de propriété entre l'Abbaye et le carrefour de la Font Neuve, côté Chantelle, pour pouvoir gérer les parcelles, garantir le droit de pêche et de passage et assurer l'entretien des chemins de randonnée
- Début des études pour la troisième tranche de travaux d'aménagement de bourg qui se feront sur le prochain mandat 2026/2032.... Place de l'Oscambre, Rue des Vignerons, Rue du 25 août, Rue de la République, Rue de la Mont Suzette, Rue du Souvenir Français et trottoirs Place de la Libération

Vous l'aurez compris, tout n'est pas parfait, tout ne se passe pas toujours comme on le souhaiterait, ni au rythme voulu mais nous maintenons le cap et nous poursuivons notre route vaille que vaille pour que notre commune vous apporte le cadre de vie attractif que vous méritez.

Une commune toujours plus solidaire, plus humaine, plus respectueuse de son environnement et où il fait bon vivre.

C'est sur ces mots, qu'au nom de l'ensemble du conseil municipal, du CME, nous vous présentons nos vœux de bonheur, de santé pour vous-même et vos familles.

Soyons fiers de notre beau pays, de notre belle région, de notre beau département et surtout soyons fiers de notre belle commune où il y fait bon vivre ensemble, territoire qui a beaucoup d'atouts et une réelle histoire.

Je terminerai par cette citation : « ensemble pour être meilleurs et plus forts. Les uns avec les autres, les uns pour les autres »

Vive Chantelle et très bonne année 2025 ! Pot d'amitié et remerciements à l'équipe de toasteurs.



DISCOURS DES ENFANTS AUX VŒUX DU MAIRE SAMEDI 18 JANVIER 2025

CLEMENCE

Bonsoir à toutes et à tous : nous sommes la nouvelle équipe de conseillers municipaux enfants. Nous allons nous présenter :

Il y a aussi Anahé, Arthur et Lola qui s'excusent de ne pas avoir pu venir.

Au nom du Conseil Municipal des Enfants, nous sommes heureux de vous présenter nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2025. Que celle-ci vous apporte, ainsi qu'à vos proches, le bonheur, la santé, la réussite dans vos projets et beaucoup, beaucoup d'amour et de douceur au quotidien.

Nous vous remercions d'être venus et nous espérons que vos fêtes se sont bien passées.

SACHA L : Nous avons pris nos fonctions il y a 3 mois et nous sommes motivés, très motivés et très en forme pour mener à bien tous nos projets. Nous avons envie de mettre notre énergie à votre service pour faire de Chantelle un village encore plus dynamique. Nous travaillerons avec sérieux, en équipe pour développer ce que nos prédécesseurs ont déjà mis en place, et mettre en œuvre nos propres idées. Nous avons classé toutes nos idées dans 3 grands groupes : sport-culture-loisirs, sécurité-solidarité-environnement et communication-vie scolaire.

KYLIAM : Nous n'avons pas encore choisi les projets que nous mènerons car il y en a beaucoup et nous ne pourrions pas tout faire. Mais voici les grandes lignes.

Nos priorités sont la sécurité, la solidarité et l'environnement.

ORIANE : Nous voulons des pistes cyclables ou des chaussidou : pour ceux qui ne savent pas ce qu'est un chaussidou, « chau » vient de chaussée, « si » pour circulation et dou pour douce : une chaussée pour une circulation douce : c'est un aménagement de la chaussée où les voitures occupent une voie centrale unique en temps normal, ou alors empiètent sur les pistes cyclables en cas de croisement mais les vélos sont prioritaires. Alors, nous avons appris à notre dernière réunion que cela va être fait route de Montmarault.

WYATT : Toujours pour la sécurité, cette fois aux abords des écoles surtout mais également à des endroits où les automobilistes roulent trop vite, nous voulons fabriquer des panneaux « choc » et « choquant » pour faire réagir ces conducteurs et qu'ils ralentissent !

Nous voudrions aussi des dos d'âne, et pourquoi pas, plus de radars : nous savons que les radars, ce n'est pas votre tasse de thé mais pensez à notre sécurité et la vôtre finalement ! Enfin, nous aimerions fermer la circulation rue de l'école élémentaire aux heures de rentrée et sortie de classe.

THIBAUT : Ensuite, en ce qui concerne la solidarité, nous avons été cette semaine faire un loto avec les résidents de la maison de retraite, c'était très sympa. Nous avons pris déjà deux autres rendez-vous avec eux pour une chasse aux œufs à Pâques et une journée intergénérationnelle « jeux de société » début juillet.

CAMILLE : L'environnement nous tient à cœur pour notre avenir. Au sein du village, on voudrait que chacun fasse un effort sur les déchets : nous voulons organiser une journée « nettoyer notre village » une fois par an pour ramasser tous ces déchets qui polluent notre vue et notre vie ; je pense déjà aux mégots de cigarettes, qui savez-le se dégradent intégralement en 10 ans ! il y a aussi les crottes de chien non ramassées ; à ce propos il y a des distributeurs de sacs à crottes un peu partout dans Chantelle. Nous allons faire un état des lieux du nombre de poubelles aussi, peut-être serait-il utile d'en rajouter un peu plus. En parlant de poubelles, il y a aussi les grosses poubelles sorties la veille des passages des éboueurs et il serait bien de les rentrer le reste de la semaine pour que les piétons puissent circuler correctement sur les trottoirs. Et en plus ce serait plus joli à regarder !

Nous aimerions aussi proposer des nichoirs pour les oiseaux, et des hôtels pour les insectes : c'est joli, écolo et utile !

MAËL : En ce qui concerne le sport, la culture et les loisirs, nous aimerions un cinéma, une piscine municipale, un accrobranche, une tyrolienne, un skate-park...non on aimerait bien mais nous savons que c'est hors budget pour nous !

Sérieusement, on va demander plus de fleurs pour embellir Chantelle et nos écoles. On a l'idée également de mettre une boîte à livres pour enfants uniquement, peut-être aux abords des écoles...à ce propos, si quelqu'un veut nous sponsoriser pour ça ou nous en fabriquer, venez nous voir à la fin de la soirée !

Nous réfléchissons aussi à organiser des activités festives mais nous vous en parlerons quand nous en saurons un peu plus !

MARILOU : Enfin, en ce qui concerne la vie scolaire, on aimerait un aménagement de notre cour, en la rendant « plus verte ». On aimerait avoir une correspondance avec des écoliers anglais afin de découvrir leur système scolaire, leur vie de famille, leur culture.

On voudrait re-décorer la salle de la cantine et nous allons rencontrer la cuisinière et la diététicienne de la maison de retraite pour participer aux menus et tenter d'améliorer certaines choses pour nos repas.

Nous aimerions aussi renouveler certains jeux de la garderie.

SACHA B. : Comme vous l'entendez, nous avons des idées et encore on a fait un résumé, on ne vous a pas tout dit !

Ah si on osait, on aurait une dernière demande particulière : alors voilà, nous aimerions visiter la caserne des pompiers. Nous en profitons ce soir car nous savons qu'il y a des pompiers dans la salle... et devant vous tous, ils ne peuvent pas refuser ! (clin d'œil). Merci d'avance.

Nous vous remercions pour votre présence ce soir et votre écoute (on espère que ce n'était pas trop long !).

ANNA : Avant de finir, un grand merci à Véronique pour avoir confectionné nos écharpes d'élus, qu'il a fallu faire très rapidement cette année ! en effet, nous avons été élus le lundi, et le samedi, nous étions déjà invités à la commémoration du ravivage de la flamme dans le cadre de la commémoration de l'armistice du 11 novembre à l'Historial du paysan soldat de Fleuriel, et le dimanche nous avons cette même commémoration à Chantelle ! Eh bien, nous vous souhaitons une bonne soirée en notre compagnie.

Allez, on arrête de parler et on se retrouve à l'apéro !

Merci à vous.

COMMUNE DE CHANTELLE
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 24 JANVIER 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Chantelle s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de Monsieur André BIDAUD, Maire, au lieu habituel de ses séances, sur la convocation par Monsieur le Maire de ladite commune le 17 janvier 2025.

Étaient présents : Mesdames Brigitte DAEMEN, Virginie LADHUIE, Marie-Chantale LAMBRECHT, Céline MOYNAULT, Isabelle PERIN, Sandrine RENAUD-ROUMEGOUS et Messieurs Pascal PALAIN, Stéphane BONNET, Julien CHARBONNEL, Jean Paul CHEVALIER, Julien GAYTE et Thierry ROLAND.

Absente excusée avec pouvoir : Madame Céline BOUTONNET qui donne pouvoir à Monsieur Pascal PALAIN.

Absent excusé : Monsieur Kevin DUPUIS.

SECRETARIAT DE SÉANCE

Conformément à l'article LI 2114 du code des communes, il convient de désigner un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Pascal PALAIN a été désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

André BIDAUD propose la date du 28 février 2025.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2024

Aucune remarque ou observation n'étant formulée, le procès-verbal de la réunion de conseil du 15 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

En début de séance, André BIDAUD demande l'autorisation de compléter l'ordre du jour établi. Il propose de rattacher une délibération portant sur les demandes de subventions liées aux programmes d'investissements qui sera débattu lors du vote du budget.

BÂTIMENTS

André BIDAUD informe les membres du Conseil Municipal que Madame Marine MOREAU, opticienne locale, souhaite acquérir le bâtiment, situé 32/34 Grande Rue. Cadastéré C 812, d'une surface utile de 176 m², ce bien immobilier comprend une partie commerciale d'une superficie de 40 m² au rez-de-chaussée et un appartement sur niveaux 1 et 2 sur 136 m². L'éventuelle acquéreuse en propose 75 000 €, prix cohérent en regard de l'estimation du bien réalisée par l'Établissement Public Foncier Auvergne.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de la mise en vente de l'immeuble décrit ci-dessus au prix de 75 000 € au profit de Madame Marine MOREAU et autorise le Maire ou un adjoint à signer le compromis de vente et tout document lié à cette transaction.

Au même chapitre, compte tenu de l'échec de la mise en location du bâtiment situé 1, place de la Libération, André BIDAUD propose la mise en vente de ce bâtiment. Ce bâtiment sur deux niveaux, cadastré C 272, comprenant une partie commerciale et un logement, d'une superficie totale de 224 m² pourrait être mis en vente sur la base de 90 000 € au vu des estimations réalisées.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de la mise en vente de l'immeuble décrit ci-dessus sur la base d'une mise à prix fixée à 90 000 € et autorise le Maire ou un adjoint à signer le compromis de vente et tout document lié à cette transaction.

ACHAT DE TERRAINS

Dans le cadre de la préservation de l'accès aux chemins de la rive droite de la Bouble, André BIDAUD informe les membres du Conseil Municipal que les services du Crédit Agricole, Monsieur Bernard BIDAUD, la famille SÉCHAUD et les ayants-droits de Monsieur François CLAYEUX ont donné leur accord pour céder à la commune cinq parcelles de terrains situées sur la rive droite de la Bouble.

Il est précisé que l'achat des autres parcelles de terrains sont en attente de l'accord des éventuels acquéreurs de la propriété COMPAIN.

D'une superficie totale de 19 676 m² et pour un montant total de 19 676 €, soit 1€ du m², il est proposé d'acquérir les dix parcelles cadastrées C 448 449, 450, 451, 452, 479, 499, 887, 888 et 1107.

Cette opération permettra à la commune de devenir propriétaire de la totalité de la zone des chemins de randonnées située entre la station d'épuration du bourg et le site des moulins, propriété du Département, au sein de la zone des Espaces Naturels Sensibles et d'en assurer alors l'entretien en pleine propriété.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'achat desdites parcelles aux différents cédants selon les caractéristiques financières décrites précédemment et autorise Monsieur le Maire ou un adjoint à signer les actes d'achats et les documents y afférant.

CIMETIÈRE

Pascal PALAIN propose de modifier le règlement du cimetière, document régissant les modalités de gestion de ce lieu public tant pour l'accès, le maintien de l'ordre public, la vente de concessions, les inhumations, la construction de monuments ou les exhumations. Il est proposé de :

- supprimer dans le nouveau texte la taxe d'inhumation suite à l'abrogation de l'article 2223-22 du Code Général des Collectivités territoriales qui autorisait la perception de taxes pour les convois funéraires, les inhumations ou dispersions de cendres ;
- imposer l'utilisation obligatoire des conteneurs de tri mis à disposition dans l'enceinte du cimetière ;
- préciser que l'installation d'arbustes d'ornement sur les concessions est tolérée dans la mesure où ces plantations s'effectuent uniquement en contenant résistant (pot en terre cuite, céramique, béton, résine ..., les pots plastique étant proscrits) et non plus en pleine terre et dont la hauteur reste limitée à un mètre.

La commune se réserve le droit d'enlever les plantations supérieures à cette hauteur ou celles ayant pris racines sur la concession proprement dite ou apportant une gêne à la circulation ou aux concessions voisines du fait de leurs racines ou occasionnant des dommages aux plantations ou aux allées.

Après délibération, le conseil municipal, valide, à l'unanimité, les modifications apportées au règlement présenté et décide de son application immédiate.

DEMANDES DE SUBVENTION

Dans le cadre du programme de travaux de l'exercice 2025, André BIDAUD propose de solliciter l'attribution de différentes subventions auprès des partenaires institutionnels : État (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), DDT (PLU) Conseil Régional, Conseil Départemental, Communauté de Communes et le fonds émanant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à solliciter lesdites subventions auprès des différents partenaires.

ACCEPTATION DE DONS

André BIDAUD signale que les services de la Trésorerie exigent une délibération du Conseil Municipal pour accepter les dons même modestes (un chèque d'un montant de 25€ en l'occurrence).

En conséquence et après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident d'accepter les dons, sous réserve qu'ils ne soient grevés d'aucune charge ou condition présente ou à venir. Les dons feront l'objet de l'émission d'un titre de recette établi sur le budget de la commune.

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL DE L'ALLIER

André BIDAUD présente les nouveaux statuts de l'ATDA adoptés en Assemblée Générale Extraordinaire du 27 novembre 2024 et portant sur les points suivants :

- * Valider le principe d'une nouvelle identité « Allier Bourbonnais Territoires » de l'agence allant avec la stratégie mise en place depuis près de deux ans pour accompagner les communes membres ;
- * Simplifier le fonctionnement de la structure en accordant des pouvoirs élargis au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale Ordinaire notamment en terme de modification de statuts et de fixation des cotisations et des tarifs des prestations;
- * Se mettre en conformité avec les différents rapports de Chambres Régionales de Comptes sur le fonctionnement et la gestion des agences techniques départementales, en ouvrant notamment les prestations de l'agence à des entités publiques ne pouvant être membres ou encore en introduisant dès le prochain renouvellement du Conseil d'Administration l'élection de ses membres par les représentants du collège des adhérents.

Vu les statuts approuvés par délibération l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'ATDA en date du 27 novembre 2024, après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent les statuts modifiés tels qu'annexés à la présente délibération autorise le Maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

MÉDECINE PRÉVENTIVE

André BIDAUD rappelle que conformément à l'article L 452-47 du Code Général de la Fonction Publique, la collectivité adhère, à sa demande, au service de médecine préventive géré par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Allier et que les tarifs sont susceptibles d'être révisés chaque année par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

Par délibération du 16 décembre dernier fixant les tarifs publics du Centre de Gestion de l'Allier pour 2025, il est précisé que la cotisation obligatoire reste fixée à 0,59 % mais que les visites ne seront plus facturées à l'unité mais qu'un taux de 0,20 % sera appliqué à la masse salariale (base identique à la cotisation obligatoire de 0,59 %). L'estimation des nouveaux tarifs pour 2025 s'établit à 348,23 € contre 207,50 € en 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent les nouvelles modalités de facturation du service de médecine préventive géré par le Centre de Gestion de l'Allier.

PRÉVOYANCE SANTÉ

André BIDAUD rappelle que le Centre de gestion va lancer un marché public pour la conclusion de contrats portant sur la protection sociale complémentaire, volets prévoyance et santé lié à la maladie et à la maternité, sera rendue obligatoire au 1er janvier 2026. Pour ce faire, afin de lancer la procédure, le Centre de Gestion souhaite connaître les intentions des collectivités.

En conséquence, le Conseil Municipal confirme sa volonté de participer à cette procédure et décide d'en faire part au Centre de Gestion de l'Allier.

RÉGIE PHOTOCOPIES

Sur demande de la Trésorerie, André BIDAUD propose de modifier la délibération du 30/09/2009 portant sur la régie de photocopies. Il est proposé d'intégrer à ce chapitre les recettes liées à la plastification de documents, d'accepter désormais les chèques en règlement de photocopies ou de plastification de documents et de porter le montant maximum de l'encaisse autorisée à conserver à hauteur de 200 € au lieu de 150 €, montant qui devra être reversé au Service de Gestion de Gannat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent les modifications apportées à la délibération « Régie Photocopies » portant sur la plastification de documents, l'acceptation de chèques et l'augmentation de la régie de recette.

QUESTIONS DIVERSES

- **Aides au ravalement de façades**

André BIDAUD signale que les propriétaires de logements situés sur le territoire de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne peuvent bénéficier d'une aide aux travaux de ravalement de façades visibles depuis l'espace public.

Pour être éligibles, les travaux doivent porter sur un logement de plus de 30 ans et être réalisés par des artisans.

Sont subventionnables les travaux de réfection de façades (enduits, peintures,...) et les travaux annexes au ravalement réalisés en même temps (isolation par l'extérieur, remplacement des zingueries, peintures des menuiseries, réfection de génoise, de ferronnerie...).

Montant de la subvention :

- 20% du montant HT des travaux, pour des travaux avec isolation, plafonné à 3 000 € de subvention maximale;
- 10% du montant HT des travaux, pour des travaux sans isolation, plafonné à 1500 € de subvention maximale.

- **Visite du Vice-Président de la Région AURA**

André BIDAUD rend compte de la visite de Philippe MEUNIER, Vice-président délégué à l'aménagement du territoire du conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Après avoir découvert les travaux d'aménagement de bourg réalisés dans le cadre du programme des aides aux communes, Monsieur Philippe MEUNIER a pris connaissance des futurs travaux pour la troisième tranche d'aménagement de bourg.

- **Feu d'artifice**

Sur proposition de Brigitte DAEMEN, le futur Comité des Fêtes aura à statuer sur la possibilité d'instaurer un feu d'artifice à la morte saison, lié à une animation. Cette périodicité s'explique compte tenu de l'incendie subi par le passé en période estivale. La Municipalité soutiendra financièrement cette initiative.

- **Consigne automatique**

Virginie LADHUIE est chargée d'étudier la possibilité et les modalités d'implantation d'un « Locker » sur la commune afin d'envoyer ou recevoir des colis rapidement et en toute sécurité, 24h/24 et 7j/7.

- **Remerciements**

André BIDAUD fait part aux membres du Conseil Municipal de divers courriers de remerciement de :

- ✓ Mr et Mme Paul BUVAT et Mme Viviane LECHANTRE pour le repas des Jeunes d'Hier ;
- ✓ Mme Sylvie GAROCHE et Mr et Mme Jean-Pierre BURLAUD pour le bons d'achat de 25 € pour les personnes de plus de 70 ans n'ayant pu assister au repas des Jeunes d'Hier ; la communauté des sœurs bénédictines de l'Abbaye pour la boîte de chocolats ;
- ✓ les associations Chantelle Gym et Détente, La Lyre et Baba Yaga pour l'édition tirage de photocopies.

L'ordre du jour étant épuisé, le procès-verbal a été clos et les membres présents ont signé.

La séance est levée à 23 heures 00. -----